

MINISTERE PUBLIC CENTRAL DIVISION AFFAIRES SPECIALES CONTROLE ET MINEURS

Av. de Longemalle 1 1020 Renens

COPIE

AUDITION DE TEMOIN (art. 177 CPP)

1	Audience	du 9	ianvier	2015 à	15h20
	/ ludioilo	uu u	I WILLIAM	2010 0	101120

au Ministère public central

- 2 Se présente sur convocation écrite sur convocation orale amené par la police, pour être
- 3 entendu en qualité de témoin :
- 4 REYMONDIN François, né en 1945, antiquaire-brocanteur, domicilié Rue du Château 2, 1148 L'Isle.
 - En présence de Hélène SMITH, procureure

Mélissa JORDAN, secrétaire

Me FOX, défenseur de Jean-Pierre GOETSCHMANN

Me BULA, conseil juridique de la partie plaignante

Vos droits et obligations

Vous êtes entendu en qualité de témoin dans le cadre de la procédure pénale dirigée contre Jean-Pierre GOETSCHMANN auquel il est reproché d'avoir disposé des meubles et objets appartenant à sa pupille, Agnes Rita ROSENSTIEL, sans le consentement de celle-ci, sous mesure de curatelle de représentation et de gestion, lui causant par conséquent un préjudice matériel et immatériel important. Avez-vous pris connaissance et compris vos droits et obligations, figurant sur le formulaire ci-joint ?

19 Oui.

6

7

8

9

12

13

14

15

16

17

18

20

23

26

Quels sont vos liens avec les personnes mentionnées ci-dessus ?

22 Aucun.

24 Etes-vous dans l'un des cas où vous pourriez refuser de témoigner?

25 Non.

Acceptez-vous de témoigner, étant rappelé que l'art. 307 CP sanctionne un faux témoignage d'une peine privative de liberté de 5 ans ?

29 Oui.

30

Cas échéant, seriez-vous prêt à être confronté au prévenu ?

32 Oui.

Audition sur les faits

Quand et comment êtes-vous entré en contact avec M. GOETSCHMANN ?

J'ai repris mon agenda et j'ai noté un rendez-vous le 5 février 2014 avec lui, à son propre domicile. Nous nous sommes déplacés ensuite à pied. Il m'avait peut-être appelé la veille mais je ne le connaissais pas avant.

Que vous a-t-il demandé?

Il m'a demandé si j'étais prêt à acheter des choses dans l'appartement. Il m'a mentionné que l'Armée du Salut était prête à venir débarrasser l'appartement. Un rendez-vous était plus ou moins déjà convenu le lendemain. Sur ce, je lui ai dit que nous proposions également cette prestation. Je lui ai dès lors fait un devis d'achat et un devis d'évacuation.

Vous a-t-il parlé d'une autre entreprise ou brocanteur ?

Non, pas à mon souvenir. Il m'a toutefois mentionné que la concierge du bâtiment avait pu être intéressée par certains meubles. Vous me demandez si je me souviens desquels. Essentiellement d'une commode-secrétaire. Vous me présentez des photographies (versées ce jour par le prévenu), il s'agit de la commode secrétaire figurant en page 8. Pour vous répondre, je ne sais pas pour quel prix elle était intéressée à l'acheter. Ce que je sais c'est que nous sommes allés voir la concierge postérieurement à la signature du contrat, pour des questions de nettoyage, et que je lui ai dit que je pouvais le lui revendre pour un montant se situant entre CHF 1'000.- et CHF 1'500.-.

Combien vaut ce meuble sur le marché ?

Je l'ai revendu par la suite, en l'état, pour CHF 1'000.-, car il avait un côté blanchi par le soleil, le dessus était voilé. C'est une commode qui pourrait être revendue plus chère mais après restauration. Vous me demandez si j'ai fait une bonne affaire en achetant la totalité de l'appartement pour CHF 1'500.-. Dans les règles de notre profession, il faut que l'on puisse revendre les meubles 2 à 3 fois plus cher que le prix d'achat pour que cela soit rentable. En l'occurrence, le prix de CHF 1'500.- entrait dans ces proportions.

M. GOETSCHMANN a-t-il négocié avec vous ?

Non. Je lui ai dit quel objet avait de la valeur. Je lui ai expliqué les règles que je viens de vous indiquer. Et nous sommes tombés d'accord sur le prix. Je n'ai pas souvenir qu'il ait négocié. Je précise que je me souviens qu'on avait parlé avec M. GOETSCHMANN du cours des objets d'antiquités. Une armoire vaudoise qui valait entre 5 et 10 mille, se

négocie aujourd'hui à l'achat à environ CHF 300.-. Je suis conscient que Mme ROSENSTIEL a dû acheter ce mobilier à un tout autre prix. Pour vous répondre, le tournant a eu lieu au début des années 2000 et cela se précipite maintenant. Les meubles anciens étaient à la mode dans les années 70 et 80. Actuellement, les jeunes ne cherchent plus ce type de meuble et on en reçoit une avalanche de gens qui en possédaient et qui entrent en EMS ou qui décèdent.

contrat?

Avez-vous encore le contrat qui a été passé avec M. GOETSCHMANN?

Oui et je vous en remets une copie.

Avez-vous donné un délai à M. GOETSCHMANN pour accepter le

Comme il m'avait dit qu'il voulait libérer l'appartement rapidement, je lui ai dit que s'il voulait que cela se fasse avant la fin du mois, il devait décider rapidement. Pour vous répondre, il pouvait clairement attendre pour décider. Nous avons fait les travaux entre le 10 et le 11 février 2014. Considérant qu'il y avait des travaux de nettoyage à faire, il fallait qu'on puisse finir au plus tard autour du 20. Ce que je vous dis là c'est de la déduction

logique. Ce qui est sûr c'est que je ne lui ai pas demandé de se décider séance tenante.

A-t-il mentionné l'idée d'en parler à Mme ROSENSTIEL avant de conclure le contrat ?

Il a mentionné le fait que Mme ROSENSTIEL devait repasser pour récupérer encore des affaires qui étaient entreposés dans un coin. En revanche, je n'ai pas le souvenir qu'il ait évoqué de devoir demander son accord à Mme ROSENSTIEL pour la conclusion du contrat. Je me souviens par contre que nous avons lu ensemble les notes de bas de page du contrat indiquant que le vendeur ne cède que d'objets dont il dispose.

Vous-même, pour combien auriez-vous racheté les objets s'il n'y avait pas eu la commode-secrétaire ?

Je vous remets un document avec le descriptif des objets récupérés. Vous y trouverez une colonne « achat » mentionnant le prix d'achat, une colonne « estimation » qui est le prix escompté à la revente et une colonne « vente » qui correspond au prix de vente effectif. Pour vous répondre, le bar qui était au salon, sur la photo de la page 1, est une copie récente d'un meuble ancien, le fond était en bois croisé. C'est même une invention car jamais il n'y a eu de bar au 18 ou 19 siècle. Je l'ai revendu pour CHF 150.-.

Questions de Me BULA:

Comment M. GOETSCHMANN vous a-t-il présenté la situation ?

Il s'est présenté comme curateur d'une personne partie en EMS, pour laquelle il devait gérer la vente et l'évacuation d'un appartement.

M. GOETSCHMANN vous a-t-il laissé la clef de l'appartement ?

Oui, il m'a laissé un double des clefs dans la mesure où après la conclusion du contrat je me considérais comme propriétaire du contenu de l'appartement. A l'exception des éléments mentionnés sur le contrat qui ont varié après coup car elle n'a pas voulu tout récupérer. Je l'ai su de M. GOETSCHMANN. Pour vous répondre, les exceptions qui figurent sur le contrat m'ont été dictées par M. GOETSCHMANN.

Avez-vous déjà rencontré Mme ROSENSTIEL ?

Non, jamais.

Comment avez-vous déterminé les frais d'évacuation ?

Au vu de la quantité de meubles en aggloméré à vider, le montant de CHF 1'200.- était sous-estimé. On peut estimer qu'on était autour de CHF 500.- de frais de déchetterie compris dans les CHF 1'200.-. Je précise qu'au vu des contenus des meubles, je suis conscient que nous avons à faire à une personne d'un certain niveau culturel. Cela étant, entre la valeur culturelle et la valeur marchande, il y a une différence. Pour vous répondre, il y avait un tourne disque-vinyl dans l'appartement. Mais je ne l'ai pas testé. Notre avantage serait d'avoir le moins de déchets possible. Nous n'avons aucun intérêt à jeter pour jeter. Tout ce qu'on trouve qui nous semble avoir de la valeur, on a intérêt à le garder. Par exemple, j'ai fait expertiser une photo signée par Liszt, mais il s'est avéré que c'était un faux. Pour vous répondre, je n'ai pas le souvenir d'avoir trouvé d'autres photos ou albums. L'usage veut que si l'on trouve des souvenirs personnels d'une personne, on les met de côté pour les rendre à la personne. Dans le cas particulier, je n'ai pas le souvenir d'en avoir trouvé. Je ne peux toutefois pas l'exclure. Ce qui est vrai c'est que M. GOETSCHMANN nous avait dit que Mme ROSENSTIEL avait pris ce qu'elle voulait.

Vous êtes-vous demandé pourquoi se débarrasser de ces

142 disques?

Nous faisons un à deux appartements de ce type par mois. Cela nous arrive très fréquemment que les gens s'en dessaisissent. Vous me demandez si j'ai trouvé des casettes enregistrées. Je n'ai pas le souvenir. Je n'ai pas non plus trouvé de dossiers constitués de documents relatifs au Musée Paderewski. Pour vous répondre, j'ai mis deux

147	jours complets plus un	e ou deux	visites pour	débarrasser	cet apparte	ement, à	quatre
148	personnes.						
149							
150	Fin de l'audition						
151	Après	relecture,	avez-vous	des complé	éments ou	correction	ons à
152	apporter ?						
153	Non.						
154	Fin de l'audition : 16h30).					
155	REYMONDIN François:						
156							
157							
158							
159							
160	La procureure :			La secréta	aire ·		

Au Violon d'Ingres				Lot Rosenstiel Morges	enstiel N	Iorges		
Marie-Claude et François Reymondin	is Reymondin			14gr				
				05.févr.14				
Valeur d'achat				Vendu		Valeur d'estimation	imation	
1 220.00				3420.00		4 328.00	418.00	0.00
	>							
Libellé	Auteur	Format	Genre	Ventes	Achat	Estimation bricoles		livres
							24	
bricoles				50		418.00	73.00	
livres							36.00	
commode secrétaire				1000	500.00	1 000.00	35.00	
table plateau ardoise				400	100.00	400.00	50.00	
4 chaises 19ème					100.00	240.00	100.00	
verres baccarat				200	50.00	200.00	100.00	
tables gigogne				200	50.00	240.00		
argenterie Jetzler 2kg				750	300.00	750.00		
bar galbé				150	50.00	150.00		
escabelle enfant				80	20.00	80.00		
table à abattants				160	50.00	160.00		
Zénith				50		50.00		
Gravure				200		200.00		
lampe				09		00.09		
verres cristaux 25				120		120.00		
livre Houck 7 aquatintes						140.00		
grand miroir doré ovale						120.00		